

# 4 Les élèves du second degré

## Présentation

Aujourd'hui, la grande majorité des jeunes accèdent au niveau V de formation, c'est-à-dire atteignent au moins une seconde de détermination ou une année terminale de formation au CAP, au BEP ou à un diplôme professionnel équivalent.

Pour les générations nées entre 1976 et 1983, le taux d'accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a légèrement diminué avant de se stabiliser aux alentours de 78 % (taux d'accès longitudinal)

[1]. Pour les générations les plus récentes, nées après 1986, on ne dispose encore que d'informations partielles, l'accès au niveau V pouvant intervenir jusqu'à vingt ans. Ces informations suggèrent une augmentation du taux d'accès aux alentours de 79 % pour la génération 1987 et de 80 % pour la génération 1988. En 2006, l'indicateur conjoncturel d'évolution (taux d'accès transversal) diminue légèrement et se situe à 80,0 % : 56,0 % d'accès en seconde de détermination, 24,1 % d'accès par la voie professionnelle.

Par ailleurs, les accédants tendent à être plus jeunes d'année en année ; ceci résulte du fait qu'ils ont probablement de moins en moins connu le redoublement durant leur cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès transversal et taux d'accès longitudinal.

Tous ces chiffres ne concernent que les seuls accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale. Les autres voies de formation, par apprentissage ou sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, jouent également un rôle non négligeable dans l'accès au niveau V [2]. Depuis 1996, elles contribuent à hauteur de 12 à 13 points. Le taux d'accès (selon l'indicateur transversal) toutes formations confondues, s'établit à 92,9 % en 2005 et devrait connaître une légère baisse en 2006 selon les estimations provisoires concernant l'apprentissage.

Les filles utilisent davantage la filière générale que les garçons : l'écart s'élève à plus de 13 points [3]. Dans la filière professionnelle, elles sont un peu moins présentes que les garçons dans les formations scolaires du ministère de l'Éducation nationale (3 points d'écart) et sensiblement moins si on considère toutes les voies de formation (11 points d'écart). Au total, les taux d'accès par sexe sont assez proches, à l'avantage des filles (93,7 % et 91,2 %).

## Définitions

■ **Niveau V de formation.** Il est atteint par l'inscription constatée en seconde de détermination ou en année terminale de formation au BEP, au CAP ou à un diplôme professionnel équivalent.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau V. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès.** Il rapporte les entrées dans les classes mentionnées ci-dessus à l'effectif des générations concernées. L'accès au niveau V intervient en fait de 13 à 20 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1983 au moment de la rentrée 1999, à 16 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les jeunes nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau V enregistrés au cours des rentrées scolaires successives (analyse longitudinale).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau V à des âges différents (analyse transversale).

## → Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 (ministère de l'Éducation nationale, Privé). Enquête n° 51 (ministère de l'Éducation nationale, Apprentissage). Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

## Le second degré : accès au niveau V de formation

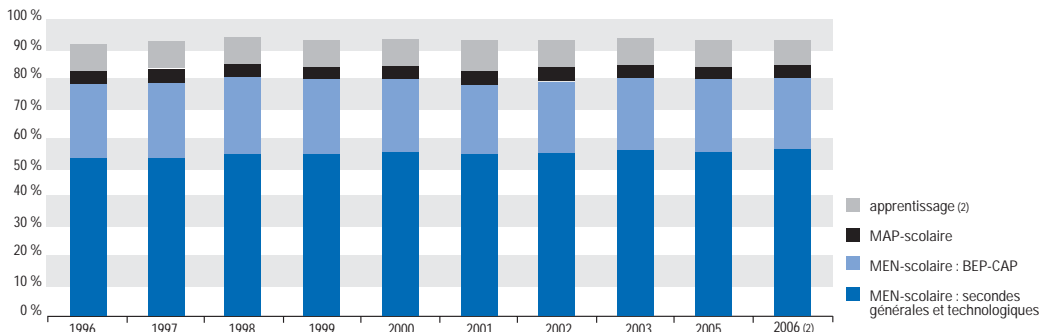
### [1] Calendrier d'accès (MEN scolaire) au niveau V de formation par génération (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total (1) (MEN-scolaire)
1975	0,4												
1976	1,6	0,3											
1977	7,7	1,5	0,3										
1978	14,4	7,2	1,3	0,3									
1979	15,5	14,3	6,8	1,3	0,1								
1980	37,9	15,2	14,5	6,7	1,0	0,1							
1981	2,5	37,9	15,3	14,7	6,4	0,8	0,1						
1982	0,0	2,5	38,6	15,7	14,7	5,8	0,6	0,1					78,1
1983		0,0	2,7	39,8	15,1	14,6	5,1	0,5	0,1				78,0
1984			0,0	2,7	40,2	15,1	14,2	4,9	0,5	0,2			78,0
1985				0,1	2,8	41,7	14,5	14,6	4,6	0,4	0,2		78,9
1986					0,1	2,8	42,0	14,6	14,9	4,2	0,5	0,2	79,3
1987						0,1	2,6	42,6	14,5	14,7	4,0	0,4	79,1
1988							0,1	2,6	43,7	14,6	14,6	3,7	79,9
1989								0,1	2,5	43,7	14,6	14,1	
1990									0,1	2,5	44,1	14,5	
1991										0,1	2,6	44,5	
1992											0,1	2,7	
1993												0,1	
<b>Taux d'accès (MEN - scolaire)</b>	<b>79,9</b>	<b>79,0</b>	<b>79,5</b>	<b>81,1</b>	<b>80,4</b>	<b>80,9</b>	<b>79,2</b>	<b>80,0</b>	<b>80,8</b>	<b>80,5</b>	<b>80,5</b>	<b>80,0</b>	
<b>Taux d'accès (toutes formations)</b>	<b>91,3</b>	<b>92,4</b>	<b>93,9</b>	<b>93,3</b>	<b>93,1</b>	<b>91,9</b>	<b>92,8</b>	<b>93,7</b>	<b>93,4</b>	<b>92,9</b>	<b>92,4</b> (2)		

(1) Prévisions intégrant les informations partielles observées pour les générations 1987 et 1988.

(2) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

### [2] Évolution du taux d'accès au niveau V de formation par voie d'accès (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



(1) MEN : ministère de l'Éducation nationale ; MAP : ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

(2) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage en 2006.

### [3] Taux d'accès au niveau V de formation par type et par sexe en 2006-2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Types de formation	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Générale et technologique	62,9	49,4	56,0	63,7	50,4	56,9
Professionnelle	22,3	25,7	24,1	30,0 (1)	40,8 (1)	35,5 (1)
<b>Ensemble</b>	<b>85,2</b>	<b>75,1</b>	<b>80,0</b>	<b>93,7 (1)</b>	<b>91,2 (1)</b>	<b>92,4 (1)</b>

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.